

Procès-Verbal
Conseil Municipal
23 juin 2022

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 22
Représentés : 01 Voix délibératives totales : 23

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le seize juin, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, M. Réginald THEROUDE, 1^{er} Adjoint au Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoint au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, M. Jérôme GRUAIST, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉE AVEC POUVOIR :

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à M. Christian MOUREY.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h00, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Mme Marie-Hélène VANDROMME est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les points à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2022.
2. Création d'un contrat unique d'insertion dans le cadre du parcours emploi compétence.
3. Passage à la M57.
4. Division parcellaire et création de parkings.
5. Location salle semaine.
6. Subvention association.
7. Jury assises.
8. Demande de subventions.
9. SE60 Éclairage public.
10. SE60 Adhésion du Vexin-Thelle.
11. Mouy prise en charge enfants classe découverte.
12. Avenant contrat MOAT.
13. Achat/vente de terrains.
14. Communications diverses.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2022

Sans autre remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Création d'un contrat unique d'insertion dans le cadre du parcours emploi compétence.

Depuis septembre 2021, Mme Emma Batton travaille à la médiathèque en tant que service civique, celui-ci s'arrête au début du mois de juillet. Afin de soutenir la responsable de la médiathèque dans ses tâches quotidiennes de plus en plus diversifiées (Vivre à Bury, Buryactu, manifestations diverses, accompagnement du Clermontois dans leurs activités culturelles, etc...), Monsieur le Maire propose de recruter Mme Batton sur un contrat PEC de septembre 2022 à juin 2023. Il est précisé que le PEC, aussi appelé CUI- a été mis en place en 2018 pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement spécifique sur la durée. Il permet aussi à la mairie de toucher une aide à l'insertion professionnelle (de 30% à 60% du SMIC versés chaque mois et par avance pendant tout le PEC).

Sans autre question, la délibération approuvant la création d'un PEC au sein de la médiathèque est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Passage à la M57

Sur ce point, Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Schlienger. Celui-ci explique qu'en application de la loi NOTRe, les collectivités territoriales peuvent, par délibération, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles à la place de M14.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Concrètement, en M57, les collectivités de moins de 3500 habitants ne seront pas soumises à certaines obligations :

- La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (et la tenue d'un débat d'orientation Budgétaire).
- L'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) ;
- Une présentation croisée nature/fonction des crédits budgétaires ;
- Pas de modification des annexes du budget actuellement produites par les communes de moins de 3 500 habitants ;
- La présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Par ailleurs, les collectivités de moins de 3500 habitants vont bénéficier du cadre budgétaire assoupli du référentiel M57 :

- Possibilités de virement de crédits entre chapitres jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Mise en place d'une nomenclature budgétaire partagée avec l'ensemble des entités du secteur public local.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, Monsieur le Maire propose d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal, à compter du 1er janvier 2023.

Sans autre question, la délibération approuvant le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Division parcellaire et création de parkings.

Ce point est repoussé à une séance ultérieure.

Location salle semaine.

Sur ce point, Monsieur le Maire souhaite instaurer un tarif spécifique pour une location en milieu de semaine. Lors du débat avec les Conseillers, la question de louer la salle avec des prestations complémentaires (climatisation, traiteur, accueil café, etc...) est soulevée. Monsieur le Maire demande à ses services de travailler sur cette nouvelle demande. Une proposition sera faite en ce sens à un prochain Conseil municipal.

Subvention association

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée a déjà voté le versement des subventions aux associations pour l'année 2022. Malgré un premier versement de 750 €, l'association ALB connaît d'importantes difficultés de trésorerie, sachant que celle-ci n'a pas fait de demandes ces deux dernières années, il est proposé exceptionnellement de verser la somme de 1 500 €.

Sans autre question, la délibération approuvant ce versement à l'association ALB est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Jury assises 2023

Comme chaque année, la commune de Bury doit désigner 2 jurés. Le tirage au sort s'effectue sur la liste des électeurs de la commune prévue par le code électoral. Les opérations de tirage au sort sont à effectuer autant de fois qu'il y a de jurés à désigner et en nombre triple à celui mentionné dans l'arrêté, soit 6 pour Bury.

A l'issue du tirage au sort, les personnes suivantes sont désignées :

1. Mme Catherine DELATTRE, née DUMINIL.
2. Mme Nathalie BLOT, née DEGHAÏE.
3. Mme Myriam DESPLATZ, née TOUZE.
4. Mme Joelle LECARPENTIER.
5. Mme Céline CLAIRY.
6. Mme Claudie BERNARD.

Dès le début du mois de juillet, ces personnes recevront une lettre pour leur notifier cette décision.

Sans autre question, la délibération approuvant la désignation des jurés est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Demande de subventions.

Dans le cadre du renouvellement d'une partie de notre matériel de transport, les services de la commune ont consulté plusieurs constructeurs pour l'achat d'un mini-bus électrique. À ce jour seuls, Citroën et Peugeot ont répondu pour un prix HT d'environ 37 000 euros. Une subvention de la Caf est déjà prévue sur cet investissement d'environ 14 000 €.

Toujours dans la même optique, Monsieur le Maire propose d'acter une demande de subvention pour l'achat éventuel d'un petit utilitaire électrique pour le service technique ainsi qu'un tracteur. Les demandes de devis sont en cours.

Sans autre question, la délibération approuvant cette demande de subventions est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

SE60 Éclairage public

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit sur ce point de voter un fond de concours pour la réalisation de travaux d'éclairage public :

- Remplacement de 4 armoires d'éclairage public.
- Remplacement d'un lampadaire accidenté rue Raymond Delacourt.
- Extension de l'éclairage public sur 30 mètres impasse Voltaire.
- Extension de l'éclairage public sur 50 mètres rue du Château Vert.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 24 mai 2022, s'élève à la somme de 18 897,10 €. Le montant prévisionnel du fond de concours de la commune est de 12 004,85 € (avec subvention).

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil de valider ce fond de concours qui permet à la commune de réaliser des travaux dans le domaine de l'éclairage public pour un coût financier moindre.

Sans autre question, la délibération approuvant ce fond de concours est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

SE60 Adhésion du Vexin-Thelle

La communauté de Communes Vexin-Thelle par délibération du 8/12/2021 a sollicité son adhésion afin de transférer au SE60 les compétences optionnelles suivantes :

- Travaux neufs d'éclairage public non liés aux travaux sur le réseau électrique ;
- Maitrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux).

Cette adhésion entraîne la mise à jour des Statuts du SE60, chaque commune adhérente doit en approuver le principe. Monsieur le Maire propose donc d'approuver l'adhésion de la communauté de communes Vexin-Thelle au SE60.

Sans autre question, la délibération approuvant cette adhésion est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Prise en charge enfants classe découverte

Par lettre du 12 mai, la commune de Mouy sollicite la commune afin de prendre en charge une partie du coût financier de deux enfants de Bury scolarisés à Mouy pour participer à une classe découverte. Les frais de séjour se montent à 506 euros. Pour un des deux enfants, Monsieur le Maire demande à ses services de vérifier la pertinence de la demande.

Sur le principe, la délibération approuvant cette aide est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avenant contrat CNP

La commune s'assure auprès de la CNP pour couvrir ses risques statutaires. L'année 2021 a vu paraître de nouvelles dispositions réglementaires qui ont fait évoluer significativement notre obligation statutaire à l'égard des agents placés en congés statutaires pour raison de santé dans les domaines suivants :

- Congé paternité et accueil de l'enfant.
- Temps partiel thérapeutique.
- Modalités de calcul du capital décès.

En conséquence, la CNP propose un avenant à notre contrat portant notre cotisation de 5,74 % à 5,80 %.

Sans autre question, la délibération approuvant cet avenant est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Achat/vente de terrains

Monsieur le Maire propose à la vente un bien sans maître acquis en 2020 au 98 rue du Château Vert. C'est une maison en ruine sur une petite parcelle cadastrée E1292. La vente serait au profit de M. Corot pour un prix de 30 000 euros.

En ce qui concerne la procédure des biens sans maître, Monsieur le Maire explique que celle-ci est longue et fastidieuse. Sont ainsi considérés comme n'ayant pas de maître les biens immobiliers n'ayant pas de propriétaire connu (aucun titre de propriété publié au fichier immobilier, aucune indication au cadastre), ou dont le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de 30 ans sans qu'aucun héritier ne se manifeste (ou héritiers ayant refusé la succession). De par leur nature, ces biens immobiliers ne font l'objet d'aucune appropriation juridique et peuvent être acquis par les communes.

Monsieur le Maire souhaite réaliser ce travail d'incorporation des biens sans maîtres sur l'ensemble de la commune, mais cela nécessite de mobiliser une personne à temps plein sur plusieurs mois.

Sans autre question, la délibération approuvant cette vente est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire propose aussi à l'assemblée de vendre à un particulier quelques parcelles derrière le garage ADR en zone N. Ces parcelles sont enclavées et difficiles à entretenir pour le service technique de la ville. Cela représente 20 000 m² pour un prix de vente d'environ 80 000 €.

Sans autre question, la délibération approuvant cette vente de parcelles est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Communications diverses

Monsieur le Maire déplore le fait de n'avoir toujours pas eu de réponse quant aux demandes de subventions déposées en début d'année, notamment pour celle concernant la restructuration administrative de nos cimetières. De même, notre demande au DSIL concernant la rénovation énergétique des bâtiments a été rejetée, ce qui est incompréhensible eu égard au contexte économique. Monsieur le Maire se propose de prendre rendez-vous avec Madame la Sous-Préfète pour évoquer cette problématique. Seule la demande de subvention au département concernant la réfection du parking à côté de l'église a été entérinée.

L'accueil de loisirs va reprendre cet été, sauf pour les adolescents par manque d'inscription.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole aux maires adjoints :

M. Réginald THEROUDE :

- La mairie reçoit beaucoup d'appels concernant les chiens errants, mais aussi les chats. La mairie a mis en place une tarification spécifique pour les chiens. Il est rappelé que pour les chats errants non domestiques, il y a obligation pour la commune de les stériliser et de les relâcher sur le lieu de capture.
- Les travaux de rénovation des trottoirs rue Waldeck Rousseau sont en cours, ces travaux sont réalisés en partie par le service technique. Cette opération s'inscrit dans la volonté communale de rénover, sur le mandat, les trottoirs les plus abimés.
- À la mi-août, le chantier de requalification de l'impasse Voltaire sera ouvert pour environ 6 semaines de travaux.
- L'équipe du service technique est renforcée avec l'embauche de deux personnes en CDD pour 4 mois pour aider sur la période estivale pour l'entretien des espaces verts.
- Sur le deuxième semestre 2022, reprise des travaux à Saint-Claude, pour le renforcement de la défense incendie.
- Des travaux forestiers sont en cours à Mérard, ce sont des coupes d'arbres en terrain privé, les entreprises présentes sur le chantier n'ont fait aucune demande à la mairie pour obtenir des permissions de voirie.
- Enedis prévoit de gros travaux en 2023 pour l'enfouissement de la ligne haute tension qui vient du haut de Bury pour finir rue Gambetta.
- Remerciement à toutes celles et ceux qui ont participé à la commission sécurité.

Mme Véronique DELABROY :

- Le 16 mai a eu lieu la troisième action envers les aînés avec 30 participants pour une promenade dans les méandres du Thérain suivi d'un goûter à la salle des fêtes, cette action a rencontré un vif succès. Pour l'année prochaine, il est prévu la visite du moulin de Saint-Félix. Mme Véronique DELABROY lance un appel à idées pour trouver d'autres actions à proposer aux aînés.
- Des Pass permis ont intégré en juillet le service technique et le service jeunesse. Les demandes arrivent régulièrement.

M. Laurent GUYARD :

- Réunion fin mai avec les Présidents des associations pour évoquer la préparation du guide de la rentrée associative.
- Programmation d'une soirée d'initiation aux gestes de premier secours à destination des associations pour septembre.
- 3 septembre, Forum des associations.
- Préparation cet été du Buryactu de la rentrée.
- 650 inscrits sur l'application « ma mairie en poche ».
- À la mi-septembre, organisation de la manifestation Nettoyons la nature.
- Le premier week-end de décembre se tiendra le téléthon.

- La fête de la musique a rencontré un grand succès avec plus de 300 spectateurs, grand merci aux associations qui ont participé et à Sabine ainsi que Emma de la médiathèque pour leur investissement dans cette action.

Mme Ingrid LACAU :

- Il s'est tenu en mai la commission scolaire d'où ressort une baisse des inscriptions scolaires. Pour les écoles de Moineau et Lesieur, l'effectif sera de 36 élèves par école. Pour Merard, inscription de 20 élèves, pour l'école du Centre, Mme LACAU attend les derniers chiffres qui sont aussi en baisse.
- Cette année, les écoles ont pu reprendre leurs programmes de sorties scolaires grâce, notamment, à la prise en charge financière de la location des bus par la mairie.
- 7 Juin organisation d'un concert à l'école Moineau dans le cadre d'un projet pédagogique sur la découverte des instruments.
- 25 juin tenu de la kermesse à la maternelle Moineau avec en plus le 30 juin, spectacle de fin d'année à la salle d'activité.
- Pour l'école de MÉRARD, la fête de fin d'année du 28 juin sera l'occasion de présenter un livre réalisé par les élèves avec une professionnelle de la reliure sur le thème des arts de la table.
- À l'instar de 2021, organisation des cérémonies de « passage » pour les grandes sections de maternelle qui entrent en CP et les CM2 qui entrent au collège. La mairie finance à cette occasion des fournitures scolaires (calculatrice pour les futurs collégiens et trousse complète pour ceux entrant au CP), cela concerne plus de 60 élèves.
- Sur les écoles du Centre et de MÉRARD, seront installés durant l'été, des vidéoprojecteurs couplés à des tableaux blancs spécifiques, toutes les classes seront dotées d'un ordinateur portable ainsi que d'une mallette mobile comportant des tablettes. Cet investissement important de la mairie sera couvert en partie par une subvention de l'Etat dans le cadre d'un appel à projets lancé en 2020 pour réduire la fracture numérique.
- Toutes les écoles de Bury seront dotées cet été d'un nouveau système d'alarme plus performant et d'un visiophone.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole aux Conseillers municipaux :

Mme Karen DYS

- Celle-ci remercie la municipalité pour l'organisation de la fête de la musique.
- Mme DYS demande s'il est possible d'instaurer une cérémonie d'accueil pour les nouveaux arrivants, Monsieur le Maire y répond favorablement même si par le passé ces réunions ont rencontré peu de succès.
- Comme suite à une question de Mme DYS, Monsieur le Maire a un projet de conférence à destination des Buryens avec comme invitée une personne rescapée d'Auschwitz.

Mme Myriam GALLOIS

Très bon retour aussi des citoyens concernant la fête de la musique.

M. Sylvain GALY

M. GALY a remis deux livrets de naissance.


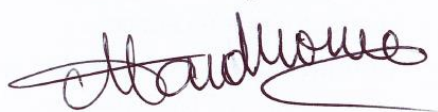
M. Cyril GOULARD,

- Sur le SIRS, les 4 classes sont parties à Chantilly le 7 juin.
- Mardi 28 juin, journée d'intégration au collège pour les CM2.
- La maternelle de Saint-Claude est venue 6 fois à la médiathèque en Bus, pour une initiation à la bibliothèque.
- À l'instar de Bury, organisation des cérémonies de « passage » le 7 juillet pour les grandes sections et le 1^{er} juillet pour les CM2 de Saint-Epin.
- Il y a malheureusement pour la rentrée prochaine une fermeture de classe. Donc 3 classes sur trois écoles pour 59 élèves.
- Investissement aussi dans des vidéoprojecteurs.
- Dans l'optique de la fermeture d'une classe à Saint-Epin, M. THEROUDE souhaite que le Prefa soit désaffecté afin d'utiliser le bâtiment d'origine dans lequel la mairie a déjà investi pour le rénover.

M. Jean-Marc HENONIN et M. Didier THIBERGE ont également remis deux livrets de naissance.

Sans autre question, monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 10

Procès-verbal approuvé en séance, le 29 septembre 2022

<p>Le Président de séance David BELVAL Maire de Bury</p> 	<p>La secrétaire de séance Mme Marie-Hélène VANDROMME Conseillère municipale</p> 
--	---